



PRODUIT

Depuis plus de 50 ans, la Mutualité de Cautionnement (MC) accompagne les entreprises dans la réalisation de leurs projets en se portant garant auprès d'une banque partenaire par l'octroi d'un

CAUTIONNEMENT DE FINANCEMENT BANCAIRE

Accès facilité au financement, car l'intervention de la MC représente :



PLUS-VALUE POUR
L'ENTREPRISE

- ✓ une **garantie complémentaire** permettant de **pallier le manque de sûretés** données par l'entreprise
- ✓ une **alternative aux garanties personnelles** à fournir
- ✓ la **réduction des risques** pris par l'entreprise en faisant appel à un **organisme tiers**

Intervention à divers stades de la vie de l'entreprise : démarrage d'activité / expansion / reprise



DÉTAILS DU
PRODUIT

- ✓ Cautionnement à **hauteur maximale de 50%** du montant du financement
- ✓ **Durée du cautionnement identique** à la durée du financement – limitée à 10 ans
- ✓ Cautionnement **plafonné à 500.000€** - pour cautionnement > 125.000€ : garantie réelle souhaitée
- ✓ Demande évaluée par le comité décisionnel de la MC sur base de l'accord de principe transmis par la banque partenaire (*liste disponible sur notre site internet*)
- ✓ Appel à garantie : payable à 1^{ère} demande en cas de dénonciation du financement par la banque



COMPOSANTES DU
CONTRAT DE
CAUTIONNEMENT

- ✓ **Contrat tripartite** (banque, entreprise, MC) reprenant les éléments-clé du financement (*objet, montant, durée, sûretés*) & le **montant, la durée et les conditions du cautionnement** tel qu'accordés par la MC
- ✓ Commission à payer par l'entreprise sous forme de prime unique – tarif varie selon le type de financement (*détails ci-dessous*)



MODALITÉS PRATIQUES

Types de financement & tarif* Secteurs d'activité éligibles

Crédit d'investissement – 0,75%	Commerce
Leasing financier – 0,75%	Horeca
Garantie bancaire – 1%	Prestation de services
Ligne de crédit – 1%	Artisanat
	Indépendant / Prof. libérale

Type d'investissement

Mobiliers (*machines, équipements, ...*)
Besoin en fonds de roulement, stock & frais de démarrage
Véhicules utilitaires
Immobiliers à des fins professionnelles

Documents à fournir (*en principe par la banque*)

- ☑ Accord de principe de la banque
- ☑ Description du projet
- ☑ Données financières (*bilan & comptes PP/business plan*)
- ☑ Montant du financement, durée, sûretés, fonds propres
- ☑ Statut, n° RCS et autorisation d'établissement
- ☑ Informations sur structure & associés

**(réduction de 0.25% pour les entreprises ressortissantes de la Chambre de Commerce)*



EXEMPLE

Entreprise ABC souhaite acquérir une machine industrielle pour l'expansion de son activité
Montant & durée du crédit d'invest.: 120.000€ sur 5 ans
Montant du cautionnement MC : 60.000€ (50%)
Durée du cautionnement : 5 ans



COMMISSION (*sous forme de prime unique*)

A la signature du contrat de cautionnement, l'entreprise s'acquitte de la commission, qui est calculée comme suit :

Prime = (Montant caution. MC x Durée caution. x Tarif) + Part(s) sociale(s) de 25€ par tranche de 25.000€ de caution.

Calcul de la commission selon l'exemple ci-dessus:
(60.000€ x 5 x 0,75% = 2.250€) + (3 x 25€) = 2.325€
(Réduction accordée pour tout cautionnement > 6 ans)

Pour toute question, contactez-nous :
Mutualité de Cautionnement - société coopérative
14, rue Erasme L-1468 Luxembourg-Kirchberg

Numéro de téléphone : (+352) 42 39 39-878
E-mail : cautionnement@houseofentrepreneurship.lu
Web : www.cautionnement.lu

